

LA GAZETTE DE JOLIETTE Parait tous les VENDREDIS de chaque semaine. ABONNEMENT: Un an - \$1.00 Six Mois - 0.50 Payable d'avance.

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES: Titre insertion par ligne... Pour chaque insertion subséquente... Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

22ième ANNÉE. [EDITEUR PROPRIÉTAIRE: "LA CIE. D'IMPRIMERIE DE JOLIETTE."] JOLIETTE, 27 MAI 1887 [RÉDIGÉE PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.] No 9

GRAND AVANTAGE OFFERT AU PUBLIC. 5 0/0 D'ESCOMPTE SUR TOUT ACHAT POUR \$5.00 COMPTANT. AU Magasin de Marchandises Sèches DE MM. CHAMPOUX & PREVILLE, A L'ENSEIGNE DU BALLON ROUGE COIN DE LA RUE NOTRE-DAME ET PLACE LAVALTRIE JOLIETTE.

GRANDE REDUCTION. On a encore réduit les prix sur les marchandises suivantes, TELLES QUE: Pommes, Raisins, Cassonade, Sucre blanc, Sirop, Melasse, Thés de diverses qualités, Brandy, Gin, Whisky, Spécialité pour Bière et Porter, Lard, Farine, Poissons, Huile de toutes sortes etc. A VENDRE EN GROS ET EN DETAIL CHEZ GASPARD CHAMPOUX A l'enseigne du baril jaune COIN DES RUES ST-VIATEUR ET ST-CHARLES-BORROMÉE JOLIETTE

ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT. J'attirerai votre attention sur l'assortiment d'arbres fruitiers et d'ornements que j'offre en vente. Je propose seulement les variétés qui résistent à notre climat et dont le mérite est reconnu par les Sociétés d'horticulture de Montréal, et du comté de l'Islet. Pomme, Pruniers, Poiriers, Corisiers, Vignes, Gleditsias, Groseilliers, Framboisiers, Ronces, Fraises, Erables argutés, Erables Négundo (à Gignère), Peupliers argentés, Maronniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc. etc. Fraisiers "Sharpless", produisant des raisins, de 5 à 7 pouces de tour, -30 cts. à dox - \$3 les 100 plants. J'expédition par la voie de la poste, à mes frais les fraisiers "Sharpless". Ils seront emballés dans la mousse. Envoyez-moi 50 cts. en timbres de poste, et je vous expédierai douze plants "Sharpless" ou 30 plants pour \$1.00 en septembre. Timbres de poste acceptés pour montants au-dessous d'une piastre. Adresse à AUGUSTE DUPUIS, Village des Aulnaies, Comté L'Islet, P. Q.

No. 35 Feuilleton! LES TRAPPEURS DE L'ARKANSAS PAR GUSTAVE AIMARD. DEUXIEME PARTIE LES RODEURS DE FRONTIERES. XIII LANZI (Suite)

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

XIX LA CHASSE Le lecteur trouvera probable- que le moyen employé par Lanzi pour se débarrasser des Apaches était un peu violent et ça peut-être, il aurait dû n'y avoir recours qu'à la dernière extrémité. La justification du métis est aussi simple que facile à donner les Indiens braves, lorsqu'ils passent la frontière mexicaine, se livrent sans pitié à tous les désordres; usant de la plus grande cruauté envers les malheureux blancs qui tombent entre leur mains et pour lesquels ils professent une haine que rien ne peut assouvir. La position de Lanzi, seul, sans secours à attendre de personne dans un lieu isolé, au pouvoir d'une cinquantaine de démons sans foi ni loi était des plus critiques; d'autant plus que les Apaches aussitôt qu'il aurait été échauffés par les liqueurs fortes, dont l'abus leur cause une espèce de folie furieuse, n'auraient plus reconnu aucun frein leur caractère sanguinaire aurait repris le dessus, et alors ils se seraient livrés aux cruautés les moins justifiables pour le seul plaisir de faire souffrir un enne-

Et sortant un pistolet de sa ceinture il l'arma. Il entendit immédiatement, comme un écho funèbre, le bruit sec de la détente d'un pistolet que de son côté armait son adversaire. Cependant ce bruit, au lieu d'accroître les appréhensions du métis, sembla au contraire les calmer. —Qu'est-ce que cela signifie? se demanda-t-il mentalement en hochant la tête d'un air préoccupé. Me serais-je trompé? N'est-ce donc point à un Apache que j'ai affaire? Après cet aparté pendant lequel Lanzi avait, mais vainement cherché à distinguer son ennemi inconnu. —Hô! cria-t-il d'une voix forte, qui êtes-vous? —Et vous? répondit une voix mâle sortant du milieu des ténèbres, avec un accent au moins aussi résolu que celui du métis. —Voilà une singulière réponse reprit Lanzi. —Pas plus singulière que la question. Ces paroles avaient été échangées en excellent espagnol. Le métis, certain désormais qu'il avait affaire à un blanc, bailla toute crainte, et désarmant son pistolet, il le replaça à sa ceinture en disant d'un ton de bonne humeur: —Vous devez, comme moi, cavalero, avoir besoin de reprendre haleine après une aussi longue course; voulez-vous que nous nous reposions de compagnie? —Je ne demande pas mieux, répondit l'autre. —Eh! mais, exclama une voix que le métis reconnut aussitôt, c'est Lanzi. —Certes! s'écria celui-ci avec joie, vato a brios! dona Carmela, je n'espérais pas vous rencontrer ici! Nos trois personnages se joignirent. Les explications furent courtes. La peur ne calcule et ne réfléchit pas. Dona Carmela d'un côté, Lanzi de l'autre, emportés par une vague terreur, avaient fui sans chercher à se rendre compte du sentiment qui les poussait; excités seulement par l'instinct de la conservation, cette arme suprême donnée par Dieu à l'homme pour lui faire, dans les cas extrêmes, éviter le danger. La seule différence consistait en ce que le métis se croyait poursuivi par les Apaches tandis que dona Carmela les supposait devant elle. Lorsque la jeune fille, sur la recommandation de Lanzi, avait quitté la tente, elle s'était élan- cée en aveugle dans le premier sentier qui s'était offert devant elle. Dieu avait voulu, pour son bonheur, que au moment où la maison sautait avec un bruit horrible, dona Carmela, à demi morte de frayeur et renversée de cheval, avait été rencontrée par un chasseur blanc; qui, ému de pitié au récit des dangers que la menaçait, lui avait généreusement offert de l'escorter jusqu'à l'hacienda del Mezquite, où la jeune fille désirait se rendre, afin de se placer sous la protection immédiate de Tranquille. Dona Carmela après avoir jeté un regard investigateur sur le chasseur, dont l'oeil franc et le visage ouvert lui avaient prouvé le loyaute avait accepté son offre avec reconnaissance; tremblant dans les ténèbres de tomber au milieu des partis Indiens qui sans doute infestaient les routes, et auxquelles son ignorance des localités, l'aurait inévitablement livrée. La jeune fille et son guide s'élan- cèrent donc immédiatement mis en route pour l'hacienda; mais, sous le poids d'appréhensions sans nombre; le galop du cheval du métis leur avait fait croire à la présence d'un parti ennemi devant eux; aussi avaient-ils, avec le plus grand soin, conservé une distance assez grande, pour tourner bride et s'échapper, au moindre mouvement suspect de leurs ennemis supposés. Cette explication bannit toute inquiétude entre les trois person- nages; Carmela et Lanzi étaient heureux de s'être si providentiel- lement retrouvés. Pendant que le métis racontait à sa jeune maîtresse de quelle façon il en avait fini avec les A-

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

mi de leur race. Le métis avait, d'ailleurs, une raison péremptoire pour ne rien ménager: il fallait à toute force assurer l'importance de quelle façon le salut de Carmela, qu'il avait juré de défendre, même au péril de sa propre vie. Dans le cas présent, il savait que sa vie ou sa mort dépendaient seulement du caprice des Indiens, il n'avait donc rien à ménager. Lanzi était un homme froid, positif et méthodique, qui n'agissait jamais sans avoir au préalable, mûrement réfléchi aux chances probables de succès ou d'insuccès. Dans la circonstance présente, le métis ne risquait rien, puisqu'il se savait condamné d'avance par les Indiens; si son projet réussissait, peut-être, parviendrait-il à s'échapper; sinon, il mourrait, mais en brave habitant des frontières, en entraînant avec lui dans la tombe une quantité considérable de ses implacables ennemis. Sa résolution prise, il l'avait exécutée avec le sang-froid que nous avons rapporté; grâce à sa présence d'esprit, il avait eu le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir. Cependant tout n'était pas fini encore; le galop que le métis entendait derrière lui l'inquiétait vivement, en lui prouvant que son projet n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'espérait, et qu'un de ses ennemis, au moins, avait échappé et s'était lancé sur ses traces. Le métis redoubla de vitesse, il fit faire à son cheval des détours et des crochets sans nombre, afin de dérouter l'ennemi acharné à sa poursuite; mais tout fut inutile, toujours il entendait derrière lui le galop obstiné de son persécuteur inconnu. Quelque brave que soit un homme, si grande que soit l'énergie dont le ciel l'a doué, rien n'ébranle son courage comme de se sentir, dans les ténèbres, menacé par un ennemi invisible et par cela même insaisissable; l'obscurité de la nuit, le silence qui plane sur le désert, les arbres qui, dans une course folle, défilent à droite et à gauche comme une légion de fantômes sinistres et menaçants; tout se réunit pour augmenter les terreurs du malheureux qui fut en proie à un vertige sans nom, sous le coup d'un cauchemar d'autant plus horrible qu'il a la conscience du péril, et qu'il ne sait comment le conjurer. Lanzi, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, le front inondé d'une sueur froide, courut ainsi pendant plusieurs heures à la prairie comme s'il eût eu des ailes, pressé incessamment par son cavalier qui l'excitait du geste et de la voix, car il lui semblait entendre à peu de distance derrière lui le galop d'un autre cheval qui paraissait le poursuivre. Malheureusement la nuit était trop sombre pour qu'il lui fût possible de s'assurer qu'il ne se trompait pas.

La première session d'un Gouvernement National.

La session qui vient de se terminer nous a prouvé à l'évidence, que nous sommes loin d'avoir l'administration que nous étions en droit d'attendre, de ces hommes qui s'étaient donnés comme les sauveurs de notre Province et les gardiens de notre autonomie.

Nous allons d'abord examiner quelles sont les promesses qu'on nous a faites durant la campagne électorale de l'année dernière, et nous citerons ensuite les faits de cette administration nationale, afin de pouvoir juger si leurs actes sont en conformité avec leurs paroles.

L'article 1er du programme de Mr. Mercier, était ainsi conçu :

Maintien énergique du principe de l'autonomie provinciale contre toutes les atteintes, directes ou indirectes.

Ce premier engagement a-t-il été observé ? A peine rendu au pouvoir, l'Hon. Premier Ministre n'eut tenu plus compte et annonçait officiellement dans le discours de trône le projet d'une conférence interprovinciale, qui comme nous l'avons démontré, constitue un danger imminent pour la constitution, car si nous brisons le pacte fédéral, nous serons peut-être les premiers à nous repentir de cette imprudente démarche, surtout tant que nous n'aurons point la certitude de pouvoir obtenir une forme de gouvernement préférable à celle que nous avons actuellement.

On objectera peut-être que le but de cette conférence n'est pas d'opérer ces changements, mais simplement d'avoir l'opinion des hommes les plus influents des autres Provinces, afin de travailler avec plus d'efficacité au plus grand bien de la nôtre.

Cette dernière hypothèse vaut encore moins que la première, car il est reconnu que les intérêts de la Province de Québec, ne sont pas identiques à ceux des Provinces sœurs et conséquemment cette conférence est non-seulement inutile, mais elle est même ridicule sans compter ce qu'elle nous coûtera.

Voyons maintenant l'article 5.

Adoption immédiate de moyens énergiques et pratiques pour améliorer la situation financière de la Province et empêcher la taxe directe.

Dans le discours de trône, Mr. Mercier nous annonce que "son gouvernement n'a pas eu le temps de mûrir aucun projet" et le plus énergique pour lui a été d'emprunter \$200,000 au crédit de la Province.

Passons à l'article 6, qui est rempli d'intérêt.

Economie des dépenses publiques et suppression des dépenses d'immigration et d'administration qui ne sont pas strictement indispensables au service public, pour augmenter d'autant les octrois de colonisation; réforme du système de comptabilité ministérielle qui a donné lieu à tant d'abus.

Quelles belles promesses et quel contraste avec l'emprunt de trois millions et demi que la législature vient d'approuver.

Vous voulez économiser et non redoubler le nombre des employés civils. Il n'y a pas de députés, pas même le nôtre qui n'ait eu ses neveux et ses cousins nourris à la crèche du Gouvernement durant la dernière session.

Vous parlez de suppression de dépenses dans l'administration, et vous augmentez de \$200 le salaire des Députés.

Vous avez autorisé la nomination d'une commission royale pour régler la question des asiles, au lieu de faire ce travail vous-mêmes, et vous voulez affecter \$4,000 à cette fin.

Vous demandez \$10,000 pour cette fameuse conférence, dont nous n'avons aucun besoin.

Vous avez pris des mesures pour augmenter la dette de notre Province d'une somme représentant \$3.50 par tête.

Malgré les ressources que va vous placer en mains un emprunt aussi considérable, vous avez cependant augmenté certaines taxes au lieu de les diminuer.

Voilà les principaux actes de la première session, du gouvernement national.

Au peuple de châtier comme ils le méritent, à la première occasion, ces gens qui viennent d'inaugurer une administration aussi funeste pour la Province.

La succession de l'Hon. M. Masson.

Il est maintenant certain que l'Honorable M. Masson a adressé au gouverneur-général sa résignation comme Lieutenant-Gouverneur.

Les rumeurs vont leur train relativement au successeur de l'honorable M. Masson. La presse nationale demande un titulaire d'origine anglaise.

Nous croyons savoir que cette nomination n'aura pas lieu d'ici à quelque temps, probablement pas avant la fin de la session actuelle du parlement fédéral.

L'Hon. M. Mercier est à New-York depuis hier. Il tate le pouls aux capitalistes américains au sujet de l'emprunt de \$3,500,000.

Maintenant que la chose est décidée, nous devons faire des vœux pour que cette opération financière se fasse de la manière la plus avantageuse pour la province.

Une insolente

M. le colonel Tyrwhitt, M. P. député de South Simcoe a reçu comme tous ses collègues de la chambre la lettre du conseil municipal de Dublin, priant les autorités et les hommes publics du Canada de recevoir O'Brien avec hospitalité et de le protéger dans sa mission.

M. le colonel Tyrwhitt a renvoyé le message au greffier de la cité de Dublin, avec l'endos suivant :

"J'espère que M. O'Brien ne sera pas massacré au Canada afin qu'il ait la chance de vivre le temps nécessaire pour être pendu un jour en compagnie du Lord maire et du conseil municipal de Dublin."

Necrologie.

Nous avons la douleur d'annoncer aujourd'hui à nos lecteurs la mort de notre vieil ami, monsieur Hypolite Cornélien, arrivé en cette ville, samedi dernier le vingt-et-un courant.

La mort surprend toujours, mais elle est surtout terrible quand elle frappe sa victime dans les circonstances qui ont entouré le décès de notre ancien concitoyen.

Monsieur Cornélien se trouvait à Joliette, samedi avant midi; nous l'avons rencontré à notre bureau et à partir de ce moment nous nous sommes intéressés avec sa conversation pleine de vivacité et le brio qu'il savait toujours y mettre.

Qui nous eût dit que cet entretien serait le dernier et que deux heures plus tard, nous suivrions la dépouille mortelle de notre vieil ami.

Oh mort tes coups sont redoutables et ton heure incertaine.

Monsieur Hypolite Cornélien était à cause avec un ami à l'Hôtel Rivard, lorsque tout à coup, sans aucune indication n'ait pu faire croire à une fin aussi soudaine, il tomba raide mort. Ses parents appelés aussitôt et le médecin mandé en toute hâte arrivèrent juste à temps pour constater sa mort.

Monsieur Hypolite Cornélien a joué un rôle politique important dans le comté de Joliette. Il était notre représentant à la chambre d'Assemblée en 1865 quand la Confédération a été votée. De fait en 1867 par Monsieur V. P. Lavallée, Monsieur Cornélien cependant ne dit pas adieu à la scène politique.

Depuis cette date, il fut constamment sur la brèche aidant son parti et ses amis de ses conseils et de son expérience.

Durant quinze années Monsieur Cornélien fut maire de la paroisse de Ste-Elizabeth et pendant huit ans préfet du comté de Joliette.

Il fut un des promoteurs de notre Compagnie à bois qui a tant fait pour l'avancement de la ville et le développement de nos ressources forestières. De plus il s'intéressa activement à la construction du chemin de fer du Nord.

Les amis de la classe agricole se rappellent encore qu'il a été un des fondateurs et pendant long temps Président de la Société d'Agriculture pour notre Comté.

Les funérailles de Monsieur Cornélien ont eu lieu mardi à Ste-Elizabeth au milieu d'un concours innombrable de paroissiens et d'amis venant de l'étranger.

Le deuil était conduit par Monsieur Georges Cornélien, Digne Cornélien, Auguste Cornélien, Avocat Moise Cornélien, P. O. Cornélien, O. M. I. Joseph Geoffroy et Paul Durand, enfants et gendres du défunt. Parmi les personnes qui formaient le cortège figuraient le nombre de Monsieur Cornélien nous avons remarqué l'Honorable L. O. Taillon, Ex-procureur général de cette Province, l'Honorable J. A. O'Neil, Président de la Chambre des Communes, Monsieur Edouard Guilbault député pour le Comté de Joliette, J. N. A. McConville, ex-député de notre comté, Monsieur Dupont député pour le comté de Bigot, Monsieur J. U. Emard avocat de Montréal, M. S. Boulet, Ecr. M. D. de Joliette, Edouard Leblanc de l'Épiphanie, J. A. Renaud avocat de Joliette, Charles Leblanc, marchand, V. Coit, Ecr. M. D., J. B. A. Richard, marchand, C. G. H. Beauvoir Ecr. N. P. J. Ant. Beaudoin, Ecr. N. P. J. H. Renaud, marchand, R. Lafontaine, Bruno Panneton, R. M. Lenohon, J. A. Larochelle, F. X. Laliberté, Albert Gervais, J. J. Provost, J. E. Renaud, Octave Chartier, Adolphe Fontaine, J. A. Provost, M. Le Leprohon, Gravel, Arsène Charland, Eusebe Asselin, Joseph Rivard, S. Robichaud, tous de Joliette. Aristide Boucher, Louis Giguère, Gonzague Gadoury, Amable Baudouin, M. D. Joseph Ducharme, Lazare Guilbault, Docteur Piquet, Auguste Guilbault, N. Lacasse, N. P. Arthur Cornélien, Eugène Bordeau, Ducharme, N. P. et un grand nombre d'autres personnes de Ste-Elizabeth et d'ailleurs dont les noms nous échappent et qui voudront bien nous pardonner de ne pouvoir les mentionner ici.

Le service funèbre fut chanté par Monsieur l'abbé Lavallée, beau-frère du défunt, assisté des Révérends Messieurs Ducharme et Cornélien comme diacre et sous-diacre.

La partie musicale sous la direction de C. G. H. Beaudoin de Joliette, a parfaitement réussi.

Nous offrons à la famille du défunt nos sentiments de condoléances.

Monsieur l'Abbe Labelle.

Nos lecteurs se rappellent l'attaqué brutale du grand chef national Monsieur Mercier contre le Révérend Monsieur Labelle, l'illustre apôtre de la colonisation.

Il n'est peut-être pas hors de propos sous les circonstances de reproduire une lettre adressée ces jours-ci par Monsieur l'archevêque de Montréal.

Archevêché de Montréal, 21 mai 1887.

M. le directeur de la Presse, Montréal.

MONSIEUR,

Monsieur l'archevêque de Montréal n'a eu connaissance qu'il y a des semaines que certains journaux ont publié l'abbé Labelle, curé de Saint-Jérôme. Sa Grandeur proteste contre ces informations mensongères.

En aucun temps ni en aucune circonstance, depuis qu'il est sur le siège de Montréal, Monsieur l'archevêque n'a eu à se plaindre ni directement ni indirectement de M. l'abbé Labelle, qui s'est toujours montré le plus obéissant et le plus soumis des membres du clergé.

L'absence de M. l'abbé Labelle à la cérémonie de dimanche dernier, Notre Dame, s'explique tout naturellement. Ce digne et infatigable prêtre a été pris, samedi, d'une maladie qui l'a empêché, à son grand regret et au grand regret de Mgr. l'archevêque, de se présenter à l'église.

Pour ce qui est de son rôle dans la société de colonisation du diocèse, M. l'abbé Labelle, depuis quelque temps, se sentant épuisé par l'excès de travail, a exprimé le désir de ne plus coopérer avec autant d'activité que par le passé au succès de cette belle œuvre. Ce serait avec le plus grand regret que Mgr. l'archevêque verrait l'apôtre de la colonisation renoncer à lui prêter ses services et son concours pour le faire avancer et prospérer. M. l'abbé Labelle est le premier à louer le zèle, les talents et les succès du Révérend Père Nolm, prédicateur diocésain de la colonisation. Chacun de ces deux prêtres a son rôle à remplir et il n'est nullement question de remplacer l'un par l'autre. Mgr. l'archevêque, au contraire, complètement sûr sur ces deux objets, s'efforce de leur mener à bonne fin l'œuvre de la colonisation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le directeur, Votre respectueux serviteur,

F. HAREL, Prieur Chancelier.

(Par ordre de Mgr. l'archevêque de Montréal)

Société d'Agriculture du Comté de Joliette

Le 15 Décembre dernier (1886) les membres de la Société d'Agriculture du Comté de Joliette, se réunirent au lieu ordinaire des séances pour procéder à l'élection des Directeurs. Plusieurs membres avaient payé leur contribution une heure avant l'ouverture de l'Assemblée; les autres en très grand nombre ne payèrent qu'après l'ouverture de l'Assemblée.

M. J. Martel, avocat, propose, secondé par M. A. Fontaine, que les noms suivants fussent élus Directeurs, Savoir: Auguste Guilbault, Edouard Guilbault, l'Honorable V. P. Lavallée, Médard Rivest, Octave Richard, N. Ladouceur, Jean Louis Martel, A. Fontaine, Norbert Comtois, Joseph Deschênes, Godfroy Chaput, Xavier Landreville, U. Desrochers.

M. J. B. Chevigny, N. P. propose un amendement, comme Directeur MM. Auguste Guilbault, Louis Babin, U. Desrochers, Médard Rivest, Remi Dauphin, Samuel Kelly, Hilaire Neveu, Octave Riberty, Eugène Masse, Maxime Bourdon, Maxime Guilbault, Prosper Roch et Charles Rivest.

La votation eut lieu, donnant un résultat apparemment favorable à l'amendement.

Une plainte fut faite à l'Honorable Commissaire de l'Agriculture, par M. Edouard Guilbault, demandant une enquête, laquelle fut tenue par M. S. L. Lesage député, ministre de l'Agriculture.

Sur son rapport, l'Honorable Commissaire décida que la liste des Directeurs proposée par M. J. Martel, devait être admise comme ayant réuni la majorité des votes légaux et un jugement fut rendu en conséquence. (Copie de ce jugement est publiée plus loin.)

Le 21 Mai, samedi les Directeurs reconnus comme dûment élus s'assemblèrent, et procédèrent à l'élection de leurs officiers avec le résultat suivant: M. Ed. Guilbault, M. P. Président, Hon. V. P. Lavallée, C. L. Vice-Président, M. George Guilbault Secrétaire Trésorier.

Sur proposition de l'Honorable Dr. Lavallée secondé par M. Auguste Guilbault, un vote de condoléances et le regrets est adopté unanimement, à l'occasion de la mort subite de feu Hypolite Cornélien, Ecr. arrivé le 21 Mai le jour même de l'Assemblée; le défunt ayant été un des fondateurs et des membres les plus zélés de la Société d'Agriculture du Comté de Joliette.

Le programme de la prochaine exposition sera pris en considération le 11 Juin prochain.

Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'avant le jugement ci-dessus mentionné, les Directeurs dont l'élection a été déclarée nulle s'étaient assemblés et avaient élu M. Auguste Guilbault pour président, M. Geo. Desrochers, Secrétaire-Trésorier mais ces officiers sont aujourd'hui mis de

côté, et ce sont les nouveaux officiers, seuls qui sont autorisés à agir pour la régie de la Société.

Après l'élection des Directeurs réunis un d'eux a fait réunir plusieurs amis, chez lui, et l'on a célébré alors leur triomphe temporaire.

Ils ont bien fait de se réjouir un peu l'avance; aujourd'hui, il serait trop tard.

INCIDENT

Ce qui paraît le plus chagriner le public agricole, c'est de voir que M. Prosper Roch, de Bayonne, qui avait été proposé comme Directeur, de la Paroisse de St. Felix de Valois, a été retranché. Il y aura un département en souffrance.

Departement de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Québec, 7 Mai 1887

Aug. Guilbault écuyer }  
Ste. Elizabeth, }  
Comte de Joliette. }

MONSIEUR,

L'honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics ayant pris communication de la lettre d'Edouard Guilbault, écuyer, du 5 Janvier dernier (1887), par laquelle il demande de déclarer nulle l'élection des directeurs de la société d'Agriculture du comté de Joliette faite le 15 Décembre 1886; ayant en les réponses faites à cette requête par Auguste Guilbault, écuyer, le président en office, et par George Desrochers, écuyer le Secrétaire-Trésorier en office de la dite société; ayant de plus examiné toute la procédure en cette cause ainsi que le rapport de l'enquête tenue à Joliette le 20 Janvier dernier (1887), a décidé que les membres de la société dont les souscriptions ont été payées le 15 Décembre dernier, à l'ouverture de l'Assemblée générale de la dite société, n'avaient pas droit de voter à l'élection des directeurs, attendu que les dites souscriptions n'avaient pas été payées une heure avant l'Assemblée, comme le veut l'article 9 des règlements généraux pour la régie des sociétés d'Agriculture de la Province.

En conséquence l'honorable Commissaire a décidé et déclare la dite élection de Messieurs Auguste Guilbault, Louis Babin, U. Desrochers, Médard Rivest, Remi Dauphin, Samuel Kelly, Hilaire Neveu, Octave Riberty, Eugène Masse, Maxime Bourdon, Maxime Guilbault, Prosper Roch et Charles Rivest est nulle; 2o, que Monsieur Auguste Guilbault, Edouard Guilbault, l'Honorable V. P. Lavallée, Médard Rivest, Octave Richard, N. Ladouceur, J. L. Martel, A. Fontaine, Norbert Comtois, Joseph Deschênes, Godfroy Chaput, X. Landreville et U. Desrochers, qui ont obtenu la majorité des votes des membres ayant qualité, pour voter légalement élus directeurs de la dite société d'Agriculture du comté de Joliette pour l'année courante et ont seuls droits d'agir comme tels.

L'honorable Commissaire vous ordonne de convoquer pour samedi le vingt et un Mai courant, par lettremissive signée de votre nom, un'Assemblée des directeurs de la dite société, afin de procéder à l'élection d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire-Trésorier pour l'année courante; et la dite élection faite, de lui en faire immédiatement rapport.

Attendu que trois des directeurs dont l'élection a été contestée, savoir: Messieurs Auguste Guilbault, U. Desrochers et Médard Rivest, se trouvaient portés sur les deux listes soumises à l'Assemblée générale du 15 Décembre 1886, et qu'ils doivent, en vertu de la décision de l'honorable Commissaire, former partie du bureau de direction de la dite société, le jugement dans cette cause a été rendu sans frais.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur.

(Signé) ERNEST GAGNON Secrétaire.

John Lacom et sa femme, de Brandon (Minnesota), ont été tués chez eux par la foudre. Leurs deux enfants qui se trouvaient à côté d'eux n'ont éprouvé aucun mal.

Mort en éternuant. Au cours d'un accès d'éternuement, William Powers, forgeron à Hempstead (Long Island), s'est rompu une artère et est mort quelques instants après de l'hémorragie.

Deux officiers subalternes ont été arrêtés à Strasbourg, sur accusation de haute trahison, pour avoir communiqué au gouvernement français des secrets d'Etat, concernant la mobilisation des troupes.

Un jeune homme de Wellsville, (Ohio), ayant avéré récemment un lezard en buvant dans une mare, se meurt avec tous les symptômes d'un empoisonnement et les médecins qui le soignent déclarent qu'il n'a aucun espoir de le sauver.

Il vient de mourir sur le bord de la rivière Delaware, près de Barryville (New York), un vieil ermite du nom de William Smolting, habitant une misérable hutte, vivant dans une misère abjecte et que tout le monde croyait dénué de ressources. Or, on a trouvé dans la taudis de ce vieillard un trésor de \$10,000 d'argent et de valeurs diverses dont on ne s'explique pas la provenance.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 16 mai.

Sir John MACDONALD propose à l'ordre du jour la discussion de la loi relative au gouvernement des Indiens d'ici à la fin de la session. Il explique que la saison est tellement avancée que cette proposition devra sourire aux députés.

M. MILLS prétend qu'il est trop tôt pour faire cette motion.

M. MITCHELL dit qu'on ne serait pas à la peine de recourir à cette mesure si le gouvernement n'avait pas fait les élections à une date aussi reculée.

Le débat est repris sur les modifications proposées au tarif.

A l'article concernant les instruments aratoires, M. Madill dit qu'il a la protection à eu pour effet de faire baisser le prix de ces instruments.

M. PERLEY fait observer que les instruments aratoires se vendent moins cher au Nord-Ouest présentement que par le passé.

M. DALY dit que les machines qui se vendaient naguère \$240 à Brandon ne coûtent plus présentement que \$190. Au reste ajoute-t-il la meilleure preuve de la popularité de la politique nationale au Manitoba c'est que cette province a élu quatre conservateurs sur cinq députés qu'elle envoie en chambre.

M. WATSON soutient que les cultivateurs souffrent des droits imposés sur les instruments aratoires.

L'article concernant les instruments aratoires est finalement adopté.

Sir Charles TUPPER dit que la surtaxe sur le fer non seulement ne nuira pas à l'industrie métallurgique mais qu'elle donnera beaucoup de travail.

M. CHARLTON prétend que la surtaxe en question fera l'affaire de ceux ou trois branches d'industrie au détriment d'une trentaine d'autres.

M. MITCHELL dit que l'augmentation graduelle des impôts aura pour effet de hâter la conclusion d'une union commerciale avec les Etats-Unis.

M. COCKBURN dit que les libéraux ont bien tort de vouloir faire croire que le pays marche à la ruine. Notre dette est de 215 millions, tandis que la dette américaine, y compris celle de chacun des Etats de l'Union est de deux milliards.

A 6 heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. BROWN cite des chiffres pour prouver l'extension de l'industrie métallurgique aux Etats-Unis. La politique du gouvernement, ajoute-t-il, ne peut que produire les mêmes résultats.

M. TAYLOR appelle l'attention de la chambre, sur un télégramme publié par les journaux aujourd'hui annonçant qu'un certain nombre de capitalistes américains étaient déjà arrivés à Kingston, pour organiser une compagnie minière au capital de cinq millions.

Plusieurs articles plus ou moins modifiés sont adoptés.

M. MITCHELL demande si c'est l'intention du gouvernement d'inclure la farine de blé d'Inde et le charbon bitumineux dans la liste des articles admissibles francs de droits.

Sir Charles TUPPER fait observer qu'un demi million d'impôts ont déjà été dégrèvés, mais que le gouvernement, tout de même, songera, M. BROWN recommande au gouvernement de frapper d'un droit l'exportation des billets de frêne et d'orme, dans l'intérêt des tonneliers.

Plusieurs députés appuient cette recommandation et s'accordent à dire que nos forêts sont une source de richesse qui mérite d'être protégée autant que l'industrie du fer.

Sir Charles TUPPER dit que le gouvernement a déjà considéré cette question, mais qu'il s'en occupera encore.

A 12,35 hrs la séance est levée.

Ottawa 18

La séance est ouverte à trois heures.

Les bills suivants sont lus et déposés pour la première fois : Bill concernant la banque anglo-canadienne.—M. Taylor.

Bill concernant la compagnie de chemin de fer d'Ottawa et Gatineau. M. Wright.

Bill concernant la compagnie de chemin de fer Waterloo et Magog. M. Colby.

Bill concernant la compagnie de navigation de Richelieu et Ontario. M. Labelle.

Bill pour amender la charte de la compagnie de chemin de fer Pontiac et pacifique.—M. Bryson.

Bill concernant le chemin de fer de Cobourg, Grafton et Marmora.—M. Guillet.

Bill concernant la compagnie d'imprimerie du Standard.—M. Small.

Les documents concernant l'élection d'Haldimand sont déposés sur le bureau de la chambre par le greffier.

Le débat est repris sur les modifications apportées au tarif.

Les droits sur les tuyaux d'égoût ont portés à 35 pour cent.

Cinq pour cent sont affectés aux Indiens.

Les bois rouges sont placés sur la liste des articles admis en franchise pour développer la fabrication des boîtes de cigares.

Sir Charles TUPPER dit que le bill basé sur ces résolutions ne mettra au gouvernement de tenir compte à l'égard des entrepreneurs et importateurs, des modifications apportées au tarif.

Sir Charles TUPPER, en réponse à M. Davies dit que c'est l'intention du gouvernement de traiter tous les députés également pour ce qui concerne les billets de faveur sur le chemin de fer de l'intercolonial.

La séance est ajournée à mercredi.

LEMPRUNT DE \$3,500,000

LE PROTÉGÉ DU CONSEIL LEGISLATIF.

Avant de se séparer la majorité du Conseil législatif a fait le projet suivant contre l'emprunt :

Nous protestons contre l'emprunt autorisé par le bill No 142 passé ce jour, intitulé : Acte autorisant l'émission de débiteurs provinciales.

Parce que, la province n'étant pas actuellement grevée d'obligations à courte échéance pour une somme aussi élevée que celle de \$3,500,000, l'emprunt est prématuré, n'est point la nécessité absolue et ne peut que nuire au crédit de la province;

Parce qu'une forte proportion de cet emprunt s'applique à des travaux qui ne sont pas exécutés et ne le seront, pour quelques uns, que dans un avenir éloigné, et au paiement à certains chemins de fer de subventions qui, pour une partie notable, ne seront pas dus avant plusieurs années.

Parce qu'en empruntant cette somme de trois millions et demi de piastres, le gouvernement impose au peuple de la province une charge nouvelle d'au moins \$140,000 d'intérêt par année, et adopte une politique susceptible de paralyser les progrès futurs de la province en augmentant ses dépenses annuelles;

Parce que le gouvernement a failli démontrer à cette chambre que les revenus à sa disposition sont suffisants pour subvenir au paiement annuel de la dite somme de \$140,000, et il n'appert pas qu'il ait cherché à remédier par des économies judicieusement faites, au déficit qu'il prétend exister dans les dépenses ordinaires de la province;

Parce qu'avant de vouloir faire un emprunt permanent, le gouvernement aurait dû prendre le temps de mûrir un projet propre à améliorer les ressources financières de la province, au lieu de les diminuer par une augmentation d'intérêt;

Parce qu'avant de se faire autoriser à contracter cet emprunt, il aurait été sage de la part du gouvernement, dans l'intérêt bien compris du trésor public d'attendre la décision que le conseil privé en Angleterre ne peut tarder à rendre en ce qui concerne le droit de cette législature de prélever l'impôt sur les corporations commerciales, et aussi d'attendre les résultats de la convention des provinces qu'il se propose d'avoir prochainement dans le but d'obtenir une subvention additionnelle du gouvernement fédéral;

Parce que, malgré le désir de mettre le gouvernement en état de rencontrer les obligations légitimes de la province, cet emprunt prématuré et inopportun est propre à nuire dans des difficultés financières plus grandes que celles que nous avons éprouvées jusqu'aujourd'hui, et à forcer la législature à recourir à un système de taxation qui répugne au peuple.

Quebec, 18 mai 1887.

J. J. Ross, F. X. P. Larue, Dr. Lavallée, S. Rivard, Chs. L. Champagne, J. Etie Gingras, J. G. Laviolette, F. A. Dorion, G. G. Couture, H. Starnes, E. Prud'homme, F. X. Méhol, E. Dionne.

O'Brien à Toronto

Toronto, 17.—L'excitation causée par la visite de M. O'Brien à Toronto a été portée à son comble lors de l'Assemblée tenue ce soir au Club de Queen's Park, cette après-midi. Quatre mille personnes s'y étaient rassemblées.

Les amis de l'agitateur irlandais s'étaient rangés en masses, soit devant l'estrade à côté d'eux, soit en quatre cents étudiants et volontaires s'étaient assés. Ces deux groupes faisaient entendre des acclamations pour leur cause respective et plusieurs de ceux qui les composaient un vincent ans.

Pour tous les motifs (au nombre de 200) ont intervenu pour établir Corps.

Le groupe d'étudiants s'était rendu à l'Assemblée dans le but d'empêcher les orateurs de se faire entendre. Il y réussit parfaitement et c'est à peine si ceux qui étaient sur l'estrade purent comprendre quelques mots par là.

A leur arrivée M. O'Brien et Kilbride furent salués par les acclamations de leurs amis et les huées de leurs adversaires.

M. Muligan, président de la fête irlandaise, présenta les deux visiteurs à l'Assemblée, mais ses paroles furent étouffées par les cris d'une partie de la foule, entendus en ce chant de "God save the Queen."

Quant M. O'Brien s'avance pour porter la parole, l'excitation devient intense. Ses amis réclament un instant à étouffer ses lignes avec leurs acclamations et l'orateur en profitant pour prononcer ses premières paroles. "Ce concert d'acclamations dit-il, sera entendu dans le monde entier et le chœur de lord Lansdowne ne réussira pas à le couvrir."

La plus grande confusion ne tarda pas à suivre. Les cris auraient pu être entendus à des milles à la ronde.

Echos de la ville et des environs

Lundi la Cour Supérieure s'est occupée d'une plainte contre la liste électorale de Joliette; plusieurs noms sont restés et quelques uns en ont été retranchés.

Personnel. L'hon. L. O. Faillon, ancien ministre et M. J. A. Oulmet, président de la Chambre des Communes, Dupont M. P. pour Bagot, étaient en cette ville mardi dernier.

Requête.—On nous informe que les Comités des maisons de commerce de cette ville, ont présenté une requête à leurs patrons demandant la fermeture de bonne heure, le soir des magasins dans lesquels ils sont employés.

Bien que nous ne soyons aucunement intéressés dans cette question, nous croyons cependant que cette mesure si elle était adoptée, ne nuirait aucunement au commerce et favoriserait beaucoup ceux qui la demandent.

D'après ce qu'on nous dit, l'entente à ce sujet entre MM. les marchands et leurs commis est à peu près générale.

Poursuite abandonnée.—Monsieur Alphonse Durand, architecte et sculpteur de cette ville qui avait dernièrement poursuivi les Syndes pour la somme de \$5,000.00, vient de retirer son action.

Un grand nombre de citoyens de cette ville se sont rendus mardi dernier à Ste-Elizabeth pour assister aux funérailles de feu Monsieur Hippolyte Cornélien.

Parmi les télégrammes de condoléance adressés à la famille du défunt on remarque ceux de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir A. P. Caron, l'hon John J. Ross, F. H. Binn, M. P. N. E. Cormier, M. P. G. B. Bédout Ecr. M. P. Dr. D. Martel Ecr. M. P. P et plusieurs autres.

ETATS UNIS

LA VARIOLE

New York, 22—Vingt-neuf cas de variole ont été signalés, aujourd'hui en cette ville.

UN ABOARDAGE

New York, 22—Le vapeur "Etruria", arrivé hier soir à son dock, rapporte avoir rencontré le stamer "Geltic", de la ligne White Star, à 110 milles de Sandy Hook. Le "Geltic" était escorté de trois autres navires et paraissait avoir souffert d'un abordage.

UN OURAGAN

NOUVELLE ORLEANS, 22—Un ouragan d'une grande violence accompagné d'une forte pluie, s'est abattu sur Lake Providence (Louisiane) et les environs; nombre de maisons ont eu leurs toitures emportées, des arbres et des clôtures ont été renversés et les récoltes sur pied ont beaucoup souffert.

FEUX DE FORÊTS

DETROIT, 22—Les feux de forêts continuent à ravager le nord du Michigan; les grands vents qui ont regné hier dans cet Etat ont ralenti l'incendie sur plusieurs points où on le croyait éteint, et les pertes dépassent maintenant \$3,000,000.

ALBONA, PENN., 22—Une dépeche reçue de Hantesdale, ce soir, annonce que des feux de forêts se voient aux alentours, et que la ville court un grand danger d'être détruite.

On annonce de Brown (New Jersey), la mort, à l'âge de cent quinze ans, d'un nommé James Preston. Originaire d'Ecosse, Preston était établi depuis quarante-cinq ans en Amérique. Le défunt a joui jusqu'à ses derniers moments d'une santé et d'une vigueur prodigieuses.

A Houston (Texas), un individu du nom de William Warnecke a lâchement assassiné, d'un coup de revolver, sa sœur Mme Rumpke, qui était retenue au lit par une indigestion. Le meurtrier, qui est en fuite, mais on est à sa poursuite avec des lancers et il pourrait bien être lynché s'il est pris.

James English, un conducteur de tramway de Chicago, au risque de bécoter des voyageurs indolents, a tué d'un coup de revolver un nommé Daniel Macky, qui était allé lui chercher querrels sur son tramway. Le meurtrier, qui est niché, s'est constitué prisonnier de son propre mouvement.

NAISSANCE

A Massouche le 26 Mai courant la dame de Monsieur P. A. Mansou mécanicien de la ville de Joliette a mis au monde un fils.

AUX AGENTS

La Cie d'aiguilles Canadienne Nos 46 et 48 Rue Front, partie Est, Toronto, prépare pour la vente les paquets d'aiguilles les mieux soignées, les meilleures et les plus complètes que nous puissions nous procurer en Amérique. Envoyez vingt-cinq centimes pour un échantillon du nouveau No. 4, fait en plume. Des détails seront envoyés sur réception d'une lettre contenant un timbre-poste.

NE VOUS TROUBLEZ PAS inutilement si vous n'avez pas d'emploi. Ecrivez à M. Kowdy, No. 41, Rue Wellington, partie Est, Toronto. Ajoutez un timbre-poste pour la réponse.

LE PEUPLE DANS LE NORD-OUEST.

Connaît par expérience que l'Extracteur des cors de Putnam, est le seul remède qui doit être employé pour la guérison des cors. C'est le cas pour tout le Dominion. Soyez sûr de vous procurer le bon remède de Putnam, pour la guérison des Cors. En vente partout.

EMPLOYEZ le Composé Cathartique de Campbell contre les Affections du Foie et des Désordres Bileux.

Terrible accident dans le comté de Davies, près de Washington (Indiana). Un riche fermier, M. William H. Sandford, a tué d'un coup de revolver son fils Hamlet, âgé de seize ans, qui s'était levé pendant la nuit, dans un accès de somnambulisme, et que son père éveillé en sursaut avait pris pour un voleur.

LE PAIN-KILLER DE DAVIS est le meilleur remède du monde contre les maladies intestinales.

A Sargent Township (Illinois), une veuve très riche du nom de Hughes, ayant été frappée récemment de paralysie, vient de se suicider en se laissant mourir de faim. Pendant trente huit jours, il a été absolument impossible de lui faire prendre aucune nourriture sous quelque forme que ce fût.

CONTRE LA TOUX et le Rhume employez le Baume d'Allen. Soulagement garanti; argent rendu en cas d'échec.

SUCCES ÉTONNANT

C'est le devoir de tous ceux qui ont employé le Sirop Allemand de Boschee de faire connaître à leurs amis, ses qualités étonnantes, dans la guérison de la consommation, des froids sévères, du croup, de l'asthme de la pneumonie et en fait de toutes les maladies de la gorge et des poumons. Personne ne peut employer sans en obtenir un soulagement immédiat. Trois doses guérissent tous les cas et nous considérons le devoir de tous les pharmaciens, de recommander au pauvre consommateur mourant. Qu'ils essaient au moins une bouteille, car 80,000 douzaines de bouteilles ont été vendues l'an dernier et pas un traitement qui n'ait réussi. Une médecine comme le Sirop Allemand ne peut être trop connue. Demandez la à votre pharmacien. Bouteille d'échantillon à l'essai, vendue à 10 cents. Vendues par tous les pharmaciens et marchands, des États-Unis et du Canada.

LES DAMES s'exaltent sur le nouveau parfum, "Lotus of the Nile."

TERRE A VENDRE.

Une terre sise et située dans la paroisse de St-Jacques, Village de Montcalm, contenant environ 135 arpents en superficie, au coin de quatre chemins spécialement de celui allant à l'église de la dite paroisse et de celui allant à Ste-Julienne, avec une Maison spacieuse, propre pour tenir un commerce quelconque (Boutiques, Granges, Écuries Remises etc) le tout en bon ordre et à bas prix, vu que le propriétaire reside actuellement aux États-Unis et qu'il a l'intention de se défaire de cette propriété, qui est à proximité des moulins à farine et à scier, du Bureau de poste, de deux boutiques de forge, de deux boutiques de voitures et d'un établissement pour la confection des habits.

Il y a encore à peu près 29 arpents de cette terre qui sont bien boisés et à une distance d'environ 8 arpents de la maison.

Aussi une autre terre située à 20 arpents de l'église de la paroisse de Rawdon de 52 arpents en superficie sans bâtisses. Pour les conditions qui seront des plus faciles, s'adresser au propriétaire soussigné, qui est actuellement sur les lieux et y demeurera jusqu'à la fin de juin prochain, et après sera à Manchester Depot, Vermont U. S.

LOUIS DUPRESNE, Propriétaire.

Défense D'avancer

Le Soussigné donne avis par le présent qu'il ne veut pas être responsable d'aucune dette contractée en son nom sans une autorisation par écrit de sa part.

FRANÇOIS RIVEST Joliette 14 Décembre 1886.

ENVOYEZ-VOUS une douleur quelconque? EMPLOYEZ LE "PAIN KILLER" DE DAVIS. Et vous serez soulagé instantanément. CASSE AUX CONTRACTIONS. 25 Cts. la Bouteille.

PLUS DE PILULES!!

Les mamans l'aiment!! Les enfants l'aiment!! Parce qu'il est agréable au goût. IL GUERIT Les affections de foie, Les douleurs Bileux, La Pituite, la Dyspepsie, La perte d'appétit, La Migraine, La Constipation. PRIX, 25c. LA BOUTEILLE.

TOUX, RHUMES, Croup et Constipation GUÉRIS PAR LE Baume Pulmonaire d'Allen. 25c. 50c. et \$1.00 la Bouteille.

RESTAURATEUR DE ROBSON PLUS DE CHEVEUX GRIS.



Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément, quand, par un usage judicieux du Restaurateur de Robson, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur primitive et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce.

Non-seulement le Restaurateur de Robson rend aux cheveux leur couleur première, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, de favoriser leur croissance, de prévenir leur chute et d'entretenir leur vitalité.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON

S'impose de lui-même à la confiance du public à cause de son mérite réel et intrinsèque. Bien différent de tant d'autres produits du même genre, qui ne doivent leur succès factice et éphémère qu'à l'exagération de la réclame, cet excellent article jouit d'une vogue et d'une popularité qui s'accroissent à mesure qu'il est plus connu et mieux apprécié.

C'est le Restaurateur par excellence

Les substances les plus précieuses entrent dans sa composition. CE RESTAURATEUR n'est pas une teinture, il ne tache pas la peau, et, comme il est délicieusement parfumé, son usage est des plus agréables. Il agit chimiquement sur les cheveux, imprime aux glandes capillaires une nouvelle vigueur et transforme comme par enchantement une chevelure de vieillard en une chevelure de jeune homme. De nombreuses expériences faites pendant douze années, des essais multipliés, toujours couronnés de succès, ont établi et consolidé sa réputation, qui est désormais à l'abri de toute contestation et de toute concurrence.

Le Restaurateur de Robson

Possède véritablement toutes les vertus qui lui sont attribuées. Le public l'a reconnu depuis longtemps, car la vente de ce précieux article augmente sans cesse dans une proportion considérable.

Les témoignages les plus flatteurs

Attestant la merveilleuse efficacité de ce Restaurateur, sont entre les mains du propriétaire, qui se fera un plaisir de les exhiber sur demande. Ces certificats, émanés de Médecins éminents et d'une foule d'autres personnes notables, sont assez nombreux pour former un volume. Il nous est impossible de les citer tous dans l'espace restreint dont nous disposons; nous ne pouvons guère en reproduire que quelques-uns choisis au hasard dans cette immense collection.

N'oubliez pas de demander le Restaurateur de Robson. (ROBSON'S HAIR RESTORER). Il existe une foule d'autres préparations, dont on vante effrontément l'efficacité, mais qui ne peuvent être mises en parallèle avec le Restaurateur de Robson. C'est donc ce dernier qu'il faut demander.

PRIX 50 CTS LA BOUTEILLE.

AGENT POUR LA VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

L. ROBITAILLE, Pharmacien-Chimiste, JOLIETTE, P. Q.

CALENDRIER

Mai 31 jours.

Les jours croissent de 1 h. 17 minutes.

Table with 2 columns: Jour de la Semaine, Fêtes Religieuses. Rows include DIM, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, DIM, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, DIM, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, DIM, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, DIM, Lundi, Mardi.

AVIS

CHAQUE TABLETE DU TABAC MYRTLE NAVY. EST ETAMPÉE

T. & B.

EN LETTRES BRONZÉES. AUCUN AUTRE VÉRITABLE

9319 13

A VENDRE

Une magnifique propriété située dans le village de St-Félix de Valois, en face de l'église, avec maison en briques à deux étages, grange, écuries etc. Grandeur de l'emplacement 4 arpents de large sur un arpent de profondeur. Comme il y a un bon four, on peut y établir une boulangerie. Très bon endroit aussi pour n'importe quel genre de commerce.

Conditions faciles. S'adresser à CHARLES TELLIER Marchand St-Fel 4-23786-j-n-o.

GRAND AVANTAGE

Mr Alexis Coran offre en vente son hôtel situé au Village de St-Julienne aux conditions les plus faciles; cet hôtel est le mieux situé et le plus achalandé du lieu, il peut rivaliser avec les meilleurs hôtels des villes voisines; il est amplement muni de tous les accessoires nécessaires et agréables au public voyageur. Mr Coran qui a fait fortune avec cet hôtel ne le met en vente que parce qu'il veut se retirer des affaires. 8-2486-j-n-o

A VENDRE

Un terrain généralement connu sous le nom de "Domaine de Madame de Lalandière" en la Ville de Joliette, au sud de la rivière L'Assomption. Trois emplacements à l'encouragement de la rue St-Jacques et de la rue des Flamands, en la Ville de Joliette. Un pouvoir d'achat pris du pont des dalles et le terrain d'ancien propriétaire au sud de la rivière L'Assomption près du pont des dalles. S'adresser à A. MAGNAN N. P. Joliette

A Vendre

Une terre située dans la paroisse de St-Charles Borromeo à 60 arpents de cette ville, de la contenance d'un arpent et demi de large sur 49 de longueur avec bâtisses sises etc. 2800.

Il y a une autre terre avec une belle scierie, avec cabane contenant deux fourneaux et les ustensiles nécessaires pour faire bouillir l'eau d'étable et pour faire le sucre. Il y a aussi une écurie adjacente à cette cabane, et 1,200 chaudières à l'usage de la scierie. Environ 18 arpents de cette terre sont en état de culture et le reste à l'exception de la scierie, est bien boisé en épinette rouge et en cèdre. Pour les conditions qui seront faciles, s'adresser au propriétaire. Mr. IRAN BAPTISTE GROFFROY Ste-Elizabeth

A VENDRE

Une des plus belles résidences situées dans la ville de Joliette, Rue St-Charles Borromeo, en face du Notariat des Clercs de St-Vincent, appartenant au Reverend J. H. DUPUIS P're. Cette élégante maison, est en briques, couverture en tôle galvanisée, les appartements divisés de manière à donner toutes les commodités désirables. Les dépendances, écuries, remises, hangars, etc. etc., sont toutes en très bon ordre. Il y a aussi un cour et un jardin spacieux avec bogue et plantations. Nous invitons ceux qui desireront acheter une maison, pour leur servir comme résidence privée, de venir visiter cette propriété, qui ne peut manquer de donner satisfaction, tant sous le rapport de la beauté du lieu qu'en ce qui concerne son coin des conditions, qui seront des plus faciles.

Pour informations, s'adresser au Propriétaire, ou à ce bureau Joliette 21 Avril, 1886. 4-23786-j-n-o

Déménagé à l'Ecole Industrielle.

Mr. M. TRUDEL, Tailleur, informe sa nombreuse clientèle ainsi que le public qu'il vendra l'encouragement qu'il a mérité, maintenant installé sa boutique dans une des salles de l'Ecole Industrielle de cette ville, située sur la rue des carrières, près de la chapelle de St-Joseph, où il est en état de donner la plus grande satisfaction à tous ceux qui daigneront l'encourager attendu que les ouvriers qui travaillent sous ses ordres sont d'une habileté reconnue. La position qu'occupe aujourd'hui Mr. TRUDEL, lui permet de servir ses pratiques à meilleur marché que le passé, car que les débarrasera amplement du surcroît de distance qu'ils auront à parcourir pour se rendre à l'Ecole Industrielle.

L'OUVRAGE SERA GARANTI ET FAIT DANS LES DÉLAIERS GOUTS. Mr. TRUDEL fera aussi une spécialité de réparer les vieux habits, et d'enlever les taches qui pourraient être imprégnées, de les repasser et remettre en bon ordre. LE TOUT A TRÈS BAS PRIX.

A VENDRE

Quatre magnifiques lots, dans le township de Joliette, contenant 400 acres, au-dessus de 40 acres sont défrichés et en état de culture depuis plusieurs années. Le propriétaire possède les patentes de ces terrains. Conditions faciles. S'ADRESSER A CE BUREAU 10-23786-j-n-o.

HOTEL RIOPEL Rue Notre-Dame - Joliette.

On trouvera à cet hôtel, tout le confort possible: bons lits, bonne table et il-papiers de premier choix. Une voiture est à l'arrivée le chaque train, à la gare de Joliette.

M. RIOPEL, PROPRIÉTAIRE

L. N. ROY PHOTOGRAPHE En Face du Marché, Joliette.



Mr. ROY se charge d'exécuter toutes sortes de photographes sur zinc, et sur papiers, représentations de résidences, paysages, etc., etc.

AUSI UNE SPÉCIALITÉ DE CADRES POUR PORTRAITS

Toute commande qu'on voudra bien confier à Mr. Roy, sera exécutée sans le plus court délai et à des prix très réduits. Une visite est respectueusement sollicitée. 5-2886-ua

Pharmacie Canadienne

ETABLI EN 1872.

M. LOUIS ROBITAILLE à la prière d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il a transporté sa pharmacie dans sa nouvelle demeure, située au coin des rues Notre-Dame et St-Paul, en face du marché de Joliette.

M. L. Robitaille profite de la circonstance pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à présent à la Pharmacie Canadienne et prend la liberté de solliciter la continuation de leur patronage à l'avenir.

Outre un assortiment varié de drogues, médecines patentées, parfums, objets de fantaisie et de toilette, teintures, savons, essences et sirops assortis, etc. etc., le soussigné offre en vente une quantité considérable de graines de toutes sortes:

GRAINES DE GHAM, GRAINES DE JARDINS, GRAINES DE FLEURS

Toutes ces graines sont fraîches et importées directement des meilleures maisons anglaises, françaises et américaines. M. ROBITAILLE continuera comme par le passé à donner une attention spéciale aux commandes de MM. les Médecins et Marchands de la campagne, qui trouveront toujours à la Pharmacie Canadienne un assortiment complet et très varié de drogues pures et fraîches, bandages herniaires, remèdes brevetés, et tous les autres articles généralement tenus dans une pharmacie de première classe, et cela à des prix défiant toute compétition.

Les ordres et commandes seront remplis avec précision et sous le plus bref délai. M. ROBITAILLE attire particulièrement l'attention du public sur la préparation suivante, dont la propriété ou l'usage exclusif pour le district de Joliette lui appartient.

"ELIXIR RESINEUX PECTORAL", qui a été pour la guérison des Rhumes, Toux, Bronchites, etc.

"RESTAURATEUR DE LA CHEVELURE DE ROBSON", préparation d'une efficacité éprouvée pour rendre aux cheveux gris leur couleur primitive.

"PILULES ANTIRHEUMATIQUES DE DR NEX", purgatif purement végétal. Ces pilules ne contiennent pas de mercure. Elles peuvent être administrées en toute sûreté aux enfants et aux adultes d'une faible constitution.

"POUDRE DÉPURATIVE DE VINE" pour les cheveux, employée avec grand succès contre la Toux, la Gorge et l'Épizote. C'est aussi la meilleure poudre condition dont on puisse faire usage pour les cheveux et les bêtes à cornes.

De nombreux certificats, et que M. Robitaille se fera un plaisir de montrer à qui voudra les voir, attestent l'efficacité des préparations ci-dessus mentionnées.

COIN DES RUES Notre-Dame et St-Paul JOLIETTE.

Etés-vous atteints du rhume de ce veau, qui dégénère presque invariablement en rhume de poitrine, faites usage au début de la maladie de la POUDRE CEPHALIQUE de Dr Barry, remède infailible pour cette indigestion. Prix: seulement 10 cents la boîte.

Le RENOVATEUR DE ROBSON, est la préparation par excellence pour rendre aux cheveux gris leur couleur primitive. Grâce à son usage, les cheveux acquièrent une souplesse et un lustre incomparables. Seulement 30 cents la bouteille. Essayez-le et vous serez satisfaits.

LA PATE MAGIQUE POUR LES RHUMES, est un article d'un grand mérite que tout homme qui se sasse ne doit pas manquer de se procurer. Les barbiers font les plus grands éloges de cette préparation. En vente dans tous les magasins. Prix: 15 cents la boîte.

LES SPECIFIQUES ANTIASTHMATIQUES de Dr Byron soulagent immédiatement les personnes qui souffrent de l'asthme ou de l'oppression. Prix 40 cents la boîte. Ces préparations sont en vente chez L. ROBITAILLE, pharmacien Joliette

**On fait une Spécialité pour les FACTUMS aux Ateliers de la "Cie d'Imprimerie de Joliette."**

On exécute aussi avec soin toutes sortes d'impressions, à partir de la Carte de Visite, jusqu'au plus grand placard.

On donne une attention toute particulière aux ouvrages de luxe, et le tout à des prix défiant toute compétition

**La Consommation Guérie.**

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales, la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des poumons et de la gorge et qui guérit radicalement la débilité nerveuse et toutes les maladies nerveuses après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai gratis à ceux qui le désire, cette recette en allemand, français ou anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédiée par la poste, on adresse avec un timbre nommant le journal, W. A. NOYES, 149 Power's Block, Rochester, N. Y. 4 29/87-u.a.

**JOUISSIEZ DE LA VIE**

Dans quel monde magnifique nous vivons. La nature nous donne ses montagnes grandioses, ses vallons, ses immenses nappes d'eau et mille autres beautés agréables. Un homme en parfaite santé ne peut rien désirer de mieux; mais combien souvent la plus grande partie du monde voit ce spectacle sans goût, découragé, abattu qu'elle est par la maladie, quand cette dernière chose ne devrait pas être, toute personne souffrante peut facilement acquiescer la preuve que le Green's August Flower la débarrassera de la maladie, comme au jour de sa naissance. La dyspepsie et les douleurs de foie sont les causes directes des maux de tête, de la débilité nerveuse, l'indigestion, les maux de tête, la constipation, les battements de cœur et autres symptômes inquiétants. Trois doses de l'August Flower nous prouvera son effet merveilleux. Bouteilles échantillons 10 cts. Essayez le.

**Décision Judiciaire concernant les journaux.**

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement. L'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonnement est tenu de donner en outre le prix de l'abonnement qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié, même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cette endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser, de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

**MARCHÉ DE JOLIETTE.**

Samedi, 14 Mai 1887

**VOLAILES ET GIBIERS**

Poulets par couple	0 60	0 70
Dindes do do	0 60	0 60
Oies do do	0 60	0 60
Pardrix par couple	0 00	0 00
Pigeons domestiques do	0 20	0 25
Canards par couple	0 00	0 00
Lièvres par couple	0 00	0 00

**VIANDES**

Lard par 100 lbs	7 00	7 50
Lard frais par lbs	0 08	0 09
Lard salé	0 11	0 12
Bœuf par lbs	0 04	0 06
Mouton par livre	0 06	0 07
Agneau par quartier	0 00	0 00
Veau do do	0 50	1 00
Saucisse par lbs	0 10	0 12

**Grains.**

Avoine par minots	0 25	0 30
Orge do do	0 60	0 70
Bled par minots	1 00	1 10
Pois par minots	0 70	0 72
Sarrasin par minots	0 40	0 50

**LÉGUMES ET FRUITS.**

Patates (2 minots)	0 60	0 70
Navets par minot	0 00	0 00
Carottes do do	0 00	0 00
Oignons par minot	0 80	1 00
" par treize	0 10	0 12
Ail par treize	0 08	0 10
Choux (la pomme)	0 05	0 08
Noix par minot	0 00	0 00
Pommes par minot	0 00	0 00

**LAITERIE ET DIVERS.**

Beurre frais à la livre	0 18	0 20
do salé do	0 15	0 16
Œufs par douzaine	0 12	0 13
Saindoux par livre	0 13	0 14
Sucre par livres	0 08	0 09
Sirup d'érable par gallon	0 80	0 90
Miel par livre	0 12	0 15
Laine par livre	0 35	0 40
Laine en échouveau par liv.	0 00	0 75
Bayon	0 06	0 08
Poux par livre	0 05	0 00
Pois par 100 boîtes	5 50	6 00
Pain par boîtes	3 00	0 09
Pain par boîtes	0 01	0 05
Boîte la vargo	0 80	0 90

**Atelier Typographique**

DE LA GAZETTE DE JOLIETTE

LA SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE DE JOLIETTE  
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

On exécute à ce Bureau toutes sortes d'IMPRESSIONS

TELS QUE.

Livres, Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Cartes de visite, Chèques, Billets, Fraits, Enveloppes

Catalogues, Listes de prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, Etc., Etc.

**ON A CONSTAMMENT EN MAINS LES BLANCS SUIVANTS :**

**BLANCS POUR AVOCATS**

Déclarations sur compte, Déclarations sur billet, Demande plaidoyer, Comparation, Subpoena, Affidavit, Opposition, Fiat, Inscription, Etc.

**POUR NOTAIRES**

Contrats de vente, Contrats de mariage, Blancs de billets, Procurements, Quittances, Transports, Protêt, Obligations, Etc., Etc.

**Pour les Greffiers et les Commissaires.**

Blancs, simples, De sommation, Tiers-Saisie après Jugement

**POUR HUISSIERS**

Blancs de procès-verbaux, De saisie, De vente, D'avis de vente

**POUR LES SEC-TRESORIERES**

Rôles d'Evaluation, de Perception, Listes Alphabétiques d'électeurs

**— DE PLUS —**

Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Cours de Circuit de comté.

Messieurs les Greffiers, ainsi que Messieurs les Secrétaires des municipalités rouvriront aussi toutes les formules de blancs dont ils ont besoin

**LE TOUT SUR BON PAPIER ET A DES Prix Très-Reduits**

Les ordres envoyés par la Poste reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés avec soin.



**CONTRE LES MALADIES DES CHEVAUX.**

**"POUDRE DÉPURATIVE DE VINK"**

Préparation bien supérieure à toutes les Poudres de Condition qui inondent le marché et dont un grand nombre ne sont en partie composées que de graine de lin moulu.

La "Poudre Dépurative de Vink" préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bœufs. Sous son influence l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Tox, la Gourme, le Catarrhe et autres affections des Voies respiratoires.

Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de Condition ordinaires. Prix seulement 25c.

**SPECIFIQUE DU PROFESSEUR VINK.**

Pour prévenir et guérir radicalement la Tox épidémique et la Gourme. Le "Spécifique de Vink" est employé depuis près de 25 ans aux Etats-Unis avec un immense succès.

Lors des ravages de l'épidémie en 1872, nombre de chevaux n'échappèrent au terrible fléau que grâce au "Spécifique de Vink." chose remarquable, les chevaux auxquels on administra le "Spécifique" recouvrèrent une santé parfaite, ne conservant aucun reliquat de la maladie. Le "Spécifique de Vink" est dans de grosses boîtes contenant près du double des boîtes de Poudre Dépurative et se vend 75c. la boîte.

**VERMIFUGE DU PROFESSEUR VINK.**

Remède hautement recommandé pour l'expulsion des vers et autres parasites dont les chevaux sont habituellement infestés. Ce "Vermifuge" en usage depuis nombre d'années donne la plus entière satisfaction. Nous ne saurions trop recommander l'usage à ceux dont les chevaux souffrent de la vermine. La négligence à cet égard a souvent causé la perte d'un animal de valeur. Quand le cheval a mauvais poil, lorsque son appétit est irrégulier, qu'il mord sa crèche et qu'il se frotte contre son entre-deux, il y a tout à parier qu'il a des vers. Ne tardez pas, dans ce cas, à lui administrer le "Vermifuge de Vink." Prix 50c. le paquet.

**COLICURE DU PROFESSEUR VINK.**

Remède infallible contre la colique des chevaux, maladie d'autant plus dangereuse qu'elle accomplit son œuvre destructive en très peu de temps. Dans beaucoup de cas où on l'a employé, le "Colicure" a donné un soulagement immédiat alors que différents autres remèdes étaient restés impuissants. Que tout propriétaire de cheval ait dans le son d'avoir toujours chez lui une bouteille de "Colicure" et il sera en état de faire face à cette maladie si redoutable. Prix 40c. la bouteille.

**SPAVIN-CURE DU PROFESSEUR VINK.**

Liniment merveilleux pour guérir promptement et radicalement Epurvis (Neuvs) Moles (Wind Gal)s Fourbures, Jardons (Puffs), Forne (King Bone)

Entorses, Suros (Splints), Vessigons, Déplacement de la Rotule, Plaies, Boiteries de tout genre, Crevasse, Enflures et Excroissances des jointures ou des autres parties du corps chez le cheval.

Le "Spavin-Cure de Vink" est véritablement une des plus étonnantes découvertes de notre siècle.

Employé à temps, il prévient la formation de l'Epurvis (Neuvs) et si l'Epurvis est formé, il le fait disparaître d'une manière si complète qu'un vétérinaire ne pourrait affirmer que le cheval ait jamais été boité. Le "Spavin-Cure de Vink" ne fait pas tomber le poil, il ne produit pas de plaies, il est facile à employer et son usage ne présente aucun danger.

Ce liniment est aussi employé avec le plus grand succès chez l'homme dans les cas de Rhumatisme, Entorse, Enflure, etc.; son effet sur la chair humaine est vraiment magique.

Des instructions très complètes, expliquant la manière de s'en servir, accompagnent chaque bouteille.

Vendu en bouteilles de 50c. et de \$1.00.

Toutes les préparations ci-haut mentionnées sont réellement des préparations de haute valeur et qui ont fait leurs preuves. Mille certificats peuvent en attester l'efficacité. Faute d'espace, nous ne citerons que le suivant.

M. Amable Lafrenière, citoyen des plus honorables et bien connu de Saint-Germain de Granby, comté de Drummond, et qui depuis de nombreuses années pratique l'art vétérinaire avec un grand succès, s'exprime ainsi: "Je dois à la vérité de déclarer, que depuis plusieurs années, et en maintes circonstances, j'ai fait usage de la "Poudre Dépurative de Vink" du "Spécifique de Vink" contre la tox, l'épidémie et la gourme," du "Vermifuge de Vink," du "Colicure de Vink" et du "Spavin-Cure de Vink"; j'ai employé ces préparations dans les maladies pour lesquelles elles sont recommandées avec le plus grand succès dans tous les cas. Voilà bientôt vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et je le déclare sans hésiter: les Remèdes de Vink sont véritablement, suivant moi, ce qu'il y a de mieux à employer dans le traitement des maladies pour lesquelles ils sont préconisés. Leur effet est prompt et sûr, et ils peuvent être employés sans aucun danger pour l'animal ainsi traité."

ST-GERMAIN DE GRANBY, 20 Décembre 1884. AMABLE LAFRENIERE Du DESROSIERS.

En vente chez les Pharmaciens et les Marchands en général. Si votre marchand n'a pas ces articles, dites-lui de se les procurer chez:

- MM. Hudson, Hubert et Cie, 304 rue St-Paul, Montréal.
- Kerry Watson and Cie, coin des rues St-Paul et St-Jacques, Montréal.
- Kenneth Campbell et Cie, 603 rue Craig, Montréal.
- Evans, Sons & Mason, 37, rue St-Jean-Baptiste, Montréal.
- L. Robitaille, Pharmacien-Chimiste, Joliette.

Ces messieurs sont en état de fournir au commerce les "Remèdes Infaillibles de Vink" en quantité voulue.

**Les ROBITAILLE, Pharmacien-Chimiste, Joliette.**

VENANT D'ETRE RECUES A LA LIBRAIRIE

**ST. JOSEPH**

tenue à Joliette par

**N. A. GUILBAULT,**

RUE NOTRE DAME.

Au Magasin anciennement occupé par Mr. Albert Gervais.

**30,000 Pieces**

de tapisseries françaises et américaines de divers patrons et dans les derniers goûts.

**ON DÉFIE LA COMPÉTITION.**

Le prix de vente par pièce de ces tapisseries varie depuis 4 cts. jusqu'à 75 cts. ce qui par leurs qualités, nous met en position de ne pas craindre la compétition.

On demande aussi l'attention du Public, sur le stock de notre librairie qui est considérablement augmenté.

Tout le monde est respectueusement prié de nous honorer d'une visite, afin que chacun puisse juger par lui-même de la modicité de nos prix.

On fait une spécialité pour l'encadrement des Images, et des Chromos, et à cette fin, nous nous sommes assurés les services d'un bon Ouvrier.

Nous prenons aussi des ordres, pour retendre de manuscrits, journaux et cahiers de musique.

N'oubliez point la Librairie St. Joseph tenue par Mr. N. A. Guilbault, Rue Notre-Dame Joliette.

**N. A. GUILBAULT**

Rue-Notre Dame

**JOLIETTE**

**A VENDRE**

La magnifique propriété des Héritiers Wurtele près du village de St-Isidore Comté d'Yamaska, contenant 180 arpents de terre, partie en culture et partie en bois de bout, avec une bonne maison en briques et autres bâties dessus érigées. S'adresser à

**C. J. C. WURTELE,**

Avocat, Sorol.

**J. B. A. Richard & Cie.**

MARCHANDISES SÈCHES

— DE —

**GOUT**

ET DE

**Fantaisie**

— EN —

**GROS**

ET EN

**DETAIL**

Rue Notre - Dame,

COIN DE LA

Rue St-PAUL

EN FACE

**DU MARCHÉ**

**JOLIETTE**

Jobs et Lots d'Encau toujours en mains.

**LES ALLUMETTES STANDARD**

Le public sera heureux d'apprendre que MM Frochette & Cie, fabricants des allumettes Standard No 1, Trois-Rivières, ont entièrement réparé les dégâts causés à leur établissement par le feu. Cette maison s'occupe de ses opérations sur une plus grande échelle.

Elle ne s'occupe que de la fabrication des allumettes appelées Standard No 1, vu qu'elles sont plus demandées que toutes autres. La qualité de l'allumette Standard No 1 est supérieure à toute autre sur le marché de la Puissance.

Nous engageons nos lecteurs à demander ces allumettes car elles donnent pleine et entière satisfaction à tous ceux qui s'en servent.

Mr. E. Savoie commis marchand est agent spécial pour le District.



**VICK'S FLORAL GUIDE FOR 1887**

New ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—22 pertaining to Gardening and Flower Culture, and the remainder containing the best and most reliable list of the FLOWERS AND VEGETABLES to be produced, with prices of each. This book mailed free SEEDS, PLANTS, AND BULBS on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions of persons who have placed our seeds. ONLY ONE VICK'S SEEDS AT THE FINEST.

**JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.**

**\$200 DE RECOMPENSE**

NOUS DONNERONS \$100 à quiconque nous mettra en mesure de découvrir les personnes qui enlèvent les bandes de nos "Cables" de 5cts et qui les vendent dans d'autres boîtes, pour des cigars de 15 cts; et qui enlèvent ensuite nos bandes sur des cigars de rebuts et les vendent pour de véritables "Cables"

NOUS DONNERONS \$100 à quiconque nous fournira la preuve suffisante pour faire condamner les personnes qui enlèvent les bandes de nos célèbres "El Padre" pour les mettre (les El Padre) dans les boîtes importées et les vendre pour un cigar importé de 15 cts, et qui ensuite reposit nos bandes sur un cigar domestique commun, ou sur un cigar importé, mais moi et sec, et les vendent pour les véritables "El Padre."

NOUS N'OBJECTIONNONS PAS ce que les fumeurs paient 10 cts pour notre "Cable" de 5 cts., et 15 cts. pour notre "El Padre" de 10 cts. parce qu'ils valent bien ces prix-là—surtout quand ils sont dans des boîtes importées de la Havane—mais nous devons protester hautement contre les étrangers qui se font une réputation à notre détriment.

N'AYEZ AUCUNE CRAINTE! Les cigars domestiques, qui ne sont pas artificiellement parfumés, ne vous empoisonneront pas. Beaucoup de fumeurs ont déguisé un Havane des plus odoriférants lorsqu'ils s'imaginaient fumer un cigar importé.

**LES CELEBRES "CABLE", "EL PADRE" ET "MODERN"** sont les meilleurs qu'il y ait dans le commerce. ESSAYEZ-LES.

**QUATRE PREMIERS PRIX DANS LES CONCOURS AVEC LE MONDE ENTIER**

Paris, 1867; Philadelphia, 1876; Montréal, 1868.

**S. DAVIS & FILS,**

**MONTREAL**

**CARTES D'AFFAIRES.**

AVOCATS.

**McConville & Renaud**

AVOCATS.

JOLIETTE . . . P. Q.

MM. McCONVILLE & RENAUD suivront les Circuits de Montcalm, L'Assomption & Berthier.

J. N. A. McCONVILLE J. A. RENAUD

**Charland & Tellier**

AVOCATS.

La nouvelle Société continuera à tenir ses bureaux au coin des rues Notre-Dame et Lavaltrie (Block Fish), Joliette. MM. CHARLAND & TELLIER suivront les cours de Circuits de Montcalm, Berthier et l'Assomption. 8-29-84.

**J. M. E. Perreault**

Avocat

STE-JULIENNE . . . P. Q.

Bureau du soir, consultations etc., St-Jacques de l'Acadian.

M. Perreault suivra les Cours de Joliette et de l'Assomption.

**NOTAIRES.**

**C. C. H. BEAUDOIN,**

NOTAIRE.

BUREAU: Porte voisine de l'Hotel Rivard

**RUE NOTRE-DAME,**

**JOLIETTE**

**VERZINA & DESROSIERS,**

Notaires, Notaires publics, Bureau, rue Manseau, Joliette

**J. B. CHEVIGNY,**

Notaire, Bureau en face de la Rue Notre-Dame, à l'ancienne résidence de Dame Vve Melançon

**HUISSIERS.**

**A. B. DESY,** Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Grand-Connétable, Joliette.

**AVIS.**

**B. PANNETON,** huissier de la Cour Supérieure pour le District de Joliette, se charge de toutes collections, qu'on voudra bien lui confier; soit dans la ville ou dans la campagne. 2-1-86-u

**LA COMPAGNIE A BOIS**

DE JOLIETTE

A maintenance, dans ses chantiers, à Joliette les bois suivants, qu'elle vendra aux prix les plus réduits, savoir:

**PIN**

300,000 pieds, planches de pin 1 pouce	2 00
75,000 madriers " " 2 "	1 50
75,000 " " " 3 "	1 50
60,000 " " " 1 1/2 "	1 50
40,000 " " " 1 1/2 "	1 50

**EPINETTE**

300,000 pds, planches épinette et pruche 1 pouce

75,000 " madriers do 2 pcs

25,000 " " pruche 2 pcs

95,000 " " épinette 3 pcs

25,000 " " " do 1 1/2 et 1 1/4

De plus 25,000 perches et piquets et du bois rond et une grande quantité de bois de charpente, lattes, perches, colonnages, &c.

La Cie à Bois de Joliette se trouve un lot considérable de bois sec préparé et non préparé, molettes &c.

25 10-84 1 a

**L Z MAGNAN**

MANUFACTURIER DE

**BISCUITS**

**JOLIETTE.**

Mr Magnan

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

**Mr. Magnan**

s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

**Toujours**

en mains, un assortiment complet de biscuits de toutes sortes.

**Qu'il vend**

aux marchands à des prix défiant toute compétition.

**Mr. Magnan**

prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la Manufacture de Joliette, ainsi que du tabac en feuilles. Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance

**L. Z. MAGNAN**

**JOLIETTE . . . P. Q.**